



## ÉCLAIRAGES ET SYNTHÈSES

### LES REPRISES D'EMPLOI EN HAUTS-DE-FRANCE AU 3<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2018



#### Hausse du nombre des reprises d'emploi

Au cours du troisième trimestre 2018, 105 300 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B ont retrouvé un emploi d'un mois ou plus. Ce chiffre est en hausse de 0,5% par rapport au 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2017, soit 500 retours à l'emploi supplémentaires (hausse de +2,1% en moyenne nationale).

La hausse régionale est portée principalement par la reprise d'emploi des seniors. En effet, avec près de 15 000 retours à l'emploi, ils affichent la seule progression parmi l'ensemble des catégories d'âge avec +9,4% (près de 1 300 reprises d'emploi supplémentaires).

Sur un an, entre octobre 2017 et septembre 2018, près de 374 500 reprises d'emploi ont été enregistrées en Hauts-de-France. Ce chiffre est en hausse de 3,1% sur un an glissant, soit plus de 11 000 retours à l'emploi supplémentaires (hausse identique à la moyenne nationale).

Depuis 2013, date de création de cet indicateur, la tendance globale est à la hausse. Des fluctuations saisonnières interviennent, avec des pics d'accès à l'emploi au 3<sup>ème</sup> trimestre (similaire avec la moyenne nationale) [cf. graphique 1].

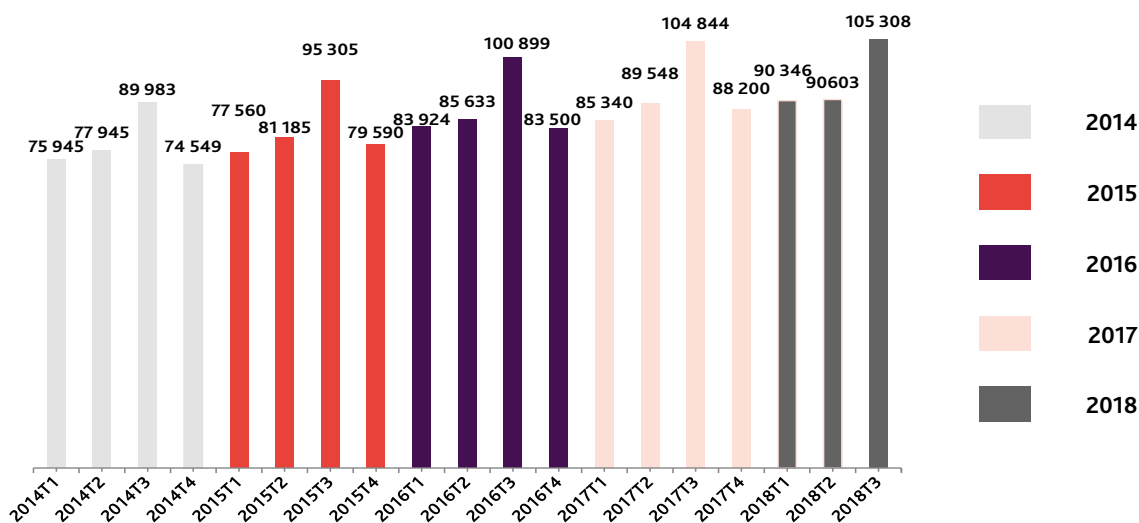
→

105 300 REPRISES D'EMPLOI  
AU 3<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2018 SOIT  
UNE VARIATION ANNUELLE DE

# +0,5%

(moyenne nationale : +2,1%)

Graphique 1 ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DE LA REPRISSE D'EMPLOI EN HAUTS-DE-FRANCE



Sources : Pôle emploi (fichier historique des demandeurs d'emploi) et Acoess-CCMSA (DPAE)  
Données brutes, Hauts-de-France

## Un nombre de retours à l'emploi record pour un troisième trimestre...

Depuis la création de cet indicateur il y a 6 ans, jamais la barre des 105 000 retours à l'emploi n'avait été encore atteinte. Ainsi, au cours du troisième trimestre 2018, 105 300 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, n'ayant pas ou peu travaillé dans le mois précédant la reprise\*, ont accédé à un emploi d'un mois ou plus.

La conjoncture économique reste relativement favorable ce troisième trimestre. En effet, l'emploi salarié régional augmente à un rythme plus faible que les précédents trimestres avec +0,6% sur un an, soit toutefois près de 8 000 postes créés. De plus, le taux de chômage reste élevé (11,3%) malgré le fort recul annuel (-0,6 point).

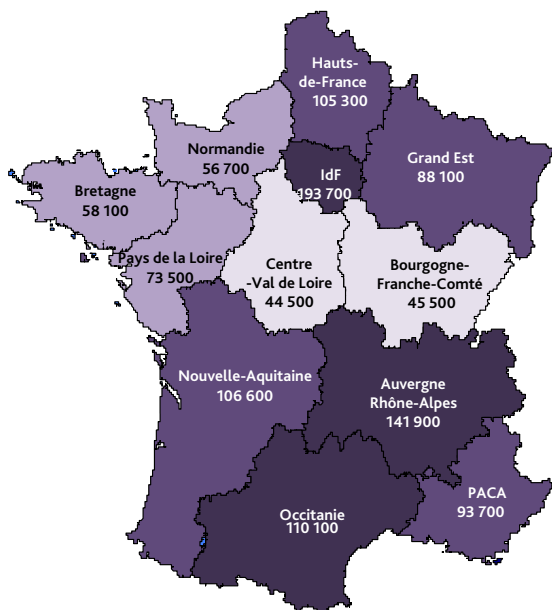
Après quatre trimestres de fortes hausses, un ralentissement du nombre des reprises d'emploi se fait ressentir dans la région. Dans ce contexte, notre région affiche une progression des retours à l'emploi de 0,5% sur un an plus faible qu'en moyenne française (+2,1%). [cf. carte 1].

## ... accompagné d'une hausse du taux de retour à l'emploi

Pour appréhender réellement la propension à retrouver un emploi, il faut comparer le nombre de retours à l'emploi d'au moins un mois par rapport au nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B (ayant peu ou pas travaillé dans le mois précédant la reprise). Ainsi, notre région affiche un taux de retour à l'emploi de 7,9%, en hausse annuelle de 0,1 point (moyenne nationale : 8,7%, +0,2 point) [cf. carte 2].

Les régions qui présentent le nombre de reprises d'emploi le plus important au 3<sup>ème</sup> trimestre 2018 sont l'Île de France, l'Auvergne-Rhône-Alpes et l'Occitanie. Cependant, ces trois régions présentent également un nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B proportionnellement élevé. Entre le 3<sup>ème</sup> trimestre 2017 et le 3<sup>ème</sup> trimestre 2018, les régions Nouvelle-Aquitaine et Corse connaissent les hausses de leur taux de reprise d'emploi les plus importantes.

Carte 1 REPRISES D'EMPLOI AU 3<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2018

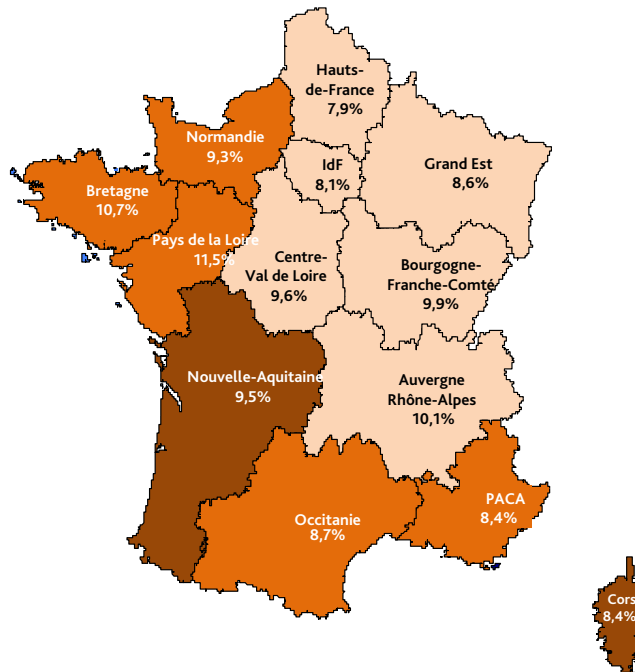


Nombre de retours à l'emploi au 3<sup>ème</sup> trimestre 2018

FRANCE : 1 046 500

- Plus de 110 000
- 85 000 à 110 000
- 50 000 à 85 000
- Moins de 50 000

Carte 2 TAUX DE RETOUR À L'EMPLOI AU 3<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2018



Variation annuelle du taux de retour à l'emploi

FRANCE : 8,7% (+0,2 pt)

- Hausse de plus de 0,4 point
- Hausse de 0,2 à 0,4 point
- Hausse de 0,0 à 0,2 point

\*= demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B - cf. sources et méthodes

## Les séniors affichent une forte hausse annuelle du nombre de retours à l'emploi

Les seniors, avec près de 15 000 retours à l'emploi d'un mois ou plus, représentent 14% de l'ensemble des retours à l'emploi de ce trimestre (leur part dans la demande d'emploi se situe à 25%). Ils affichent une très forte progression de leur nombre de retours à l'emploi avec +9,4% (près de 1 300 reprises d'emploi supplémentaires). Leur taux de retour à l'emploi, le plus faible dans l'ensemble des catégories d'âge, enregistre une forte hausse annuelle: +0,3 point.

Avec 11,0%, les jeunes affichent le plus fort taux de retour à l'emploi au troisième trimestre. Plus de 22 500 jeunes ont retrouvé un emploi ce trimestre-ci, soit 21% de l'ensemble des retours à l'emploi (ils ne sont que 15% de la demande d'emploi). Leur taux de retour à l'emploi progresse sur un an de 0,1 point, comme en moyenne régionale.

Les bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi<sup>(1)</sup> enregistrent une très forte hausse annuelle du nombre des reprises d'emploi, soit +9,3%, ainsi que du taux de retour à l'emploi de +0,4 point.

Les femmes connaissent une forte hausse de leurs reprises d'emploi : +4,0%, plus forte que la moyenne régionale. Cela correspond à un gain de 1 900 retours à l'emploi sur le trimestre. Leur taux de retour à l'emploi progresse également plus fortement que la moyenne régionale : +0,2 point sur le trimestre.

**Tableau 1 REPRISSES D'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI CATÉGORIES A OU B SELON LEURS CARACTÉRISTIQUES**

Données au 3T2018	Volume trimestriel	Variation annuelle de la reprise d'emploi	Taux moyen* trimestriel de la reprise d'emploi	Variation annuelle du taux moyen* trimestriel
<b>Reprises d'emploi pour les Demandeurs d'Emploi en cat.AB</b>	<b>105 308</b>	<b>+0,5%</b>	<b>7,9%</b>	<b>+0,1 pt</b>
<b>Par sexe</b>				
homme	54 760	-2,5%	8,2%	0,0 pt
femme	50 548	+4,0%	7,5%	+0,2 pt
<b>Par tranche d'âge</b>				
Moins de 25 ans	22 557	-2,0%	11,0%	+0,1 pt
Entre 25 et 49 ans	67 810	-0,5%	8,4%	0,0 pt
50 ans ou plus	14 941	+9,4%	4,5%	+0,3 pt
<b>Par tranche d'ancienneté d'inscription en continu</b>				
12 mois d'inscription ou plus	43 669	+7,6%	6,9%	0,0 pt
Moins de 12 mois d'inscription	61 639	-4,0%	8,7%	+0,2 pt
<b>Selon l'obligation emploi<sup>(1)</sup> (Demandeurs d'emploi Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi)</b>				
DEBOE	5 377	+9,3%	3,6%	+0,4 pt

\*correspond au nombre de reprises d'emploi observé rapporté à la taille de la Demande d'Emploi Fin de Mois (sur le trimestre)

(1) Bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, des mutilés de guerre et assimilés  
Clé de lecture pour le tableau 1 : en rouge, les valeurs inférieures à la moyenne régionale ; en violet, les valeurs supérieures à la moyenne régionale

## Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2018, dix-huit bassins de la région affichent des hausses de leur nombre de retours à l'emploi ...

Les bassins d'emploi de Hirson (+16,5%), de Brie Tardenois (+11,6%), de Méru (+8,2%), du Sambre Avesnois (+6,0%), de l'Artois Ternois (+4,7%), et de Calais (+4,3%) sont les plus dynamiques en terme de retours à l'emploi parmi les dix-huit bassins affichant une évolution positive ce trimestre.

Parmi les dix bassins qui accusent des baisses sur un an, Laon et Douai accusent les 2 plus fortes baisses avec -6,6% et -5,7% [cf. Carte 3].

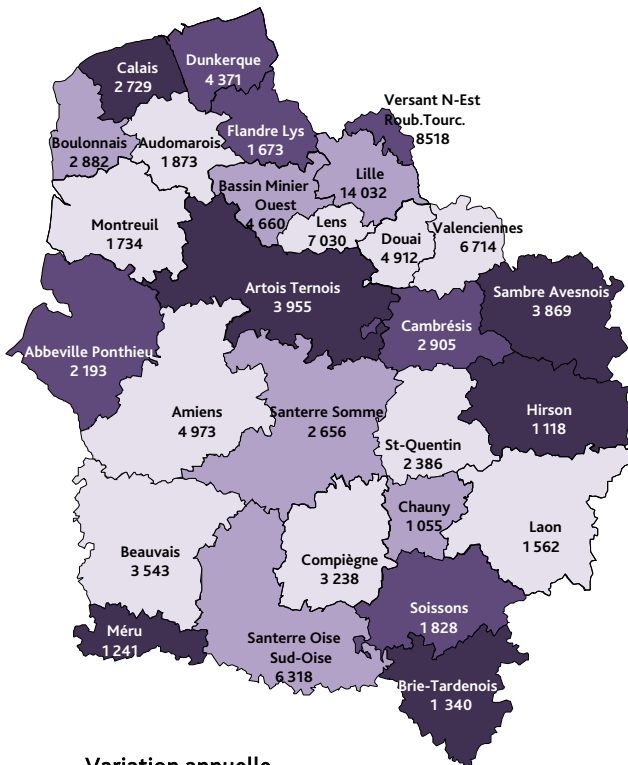
## ... Les taux de retour à l'emploi progressent aussi dans dix-huit bassins

Lorsque l'environnement économique est favorable pour un territoire, la reprise d'emploi est plus importante. Ainsi, les quatre bassins de l'Oise (avec un taux de chômage départemental le plus bas de 9,0% au 3<sup>ème</sup> trimestre 2018) se classent parmi les neuf plus forts taux de retour à l'emploi (de 9,9% pour Méru à 8,9% pour Compiègne).

Dix-huit bassins d'emploi affichent une hausse annuelle du taux de retour à l'emploi ce trimestre, particulièrement élevée pour Hirson (+1,2 point), Brie Tardenois (+0,9 point), Soissons (+0,7 point), Flandre Lys et Abbeville Ponthieu (+0,5 point chacun).

Seuls quatre bassins d'emploi enregistrent une baisse des taux de retour à l'emploi : Douai (-0,5 point), Laon (-0,3 point), Lens et Beauvais (-0,2 point chacun). [cf. carte 4].

**Carte 3 REPRISES D'EMPLOI AU 3<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2018 PAR BASSIN D'EMPLOI**



Variation annuelle  
3<sup>ème</sup> trimestre 2018/3<sup>ème</sup> trimestre 2017

REGION : +0,5%

- Hausse de +4,0% et plus
- Hausse comprise entre 1,0% et +4,0%
- Hausse comprise entre 0,0% et 1,0%
- Baisse

**Carte 4 TAUX DE RETOUR À L'EMPLOI AU 3<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2018 PAR BASSIN D'EMPLOI**



Variation annuelle du  
taux de retour à l'emploi

REGION : +0,1pt

- Hausse supérieure à +0,3 pt
- Hausse comprise entre 0,2 et 0,3 pt
- Hausse comprise entre 0,0 et 0,1 pt
- Baisse

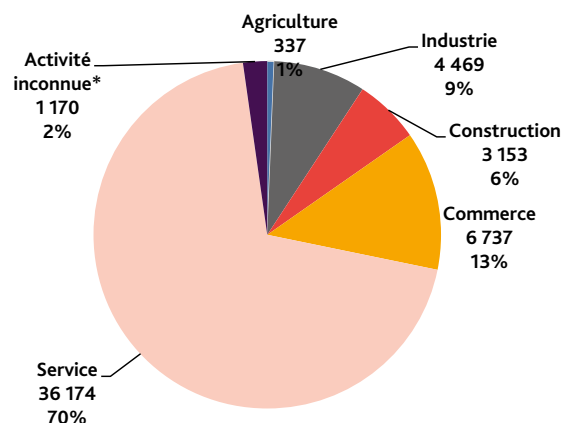
## Le secteur des Services reste le plus important recruteur dans la région

Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2018, 105 300 reprises d'emploi sont enregistrées parmi les demandeurs d'emploi n'ayant peu ou pas travaillé dans le mois précédant la reprise d'emploi (catégories d'inscription à Pôle emploi A ou B).

Pour la moitié de ces reprises d'emploi (obtenues grâce aux Déclarations Préalables A l'Embauche), nous pouvons établir un profil-type des établissements.

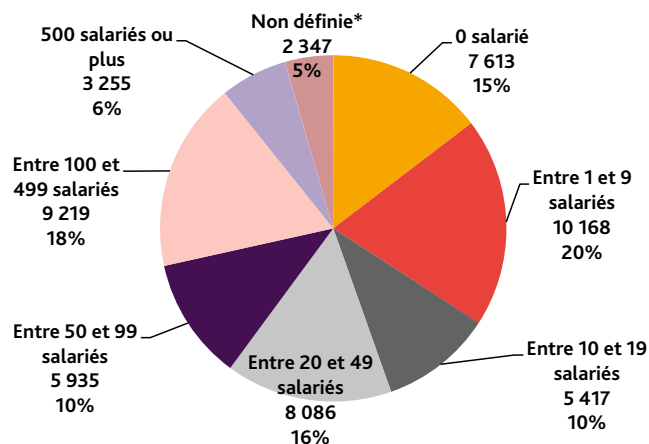
Sept entreprises sur dix exercent leur activité dans le secteur des services, principalement dans la santé humaine et l'action sociale, dans les activités de service aux entreprises (location de machines, sécurité, nettoyage, ...) et dans l'hébergement-restauration [cf. graphique 2].

**Graphique 2 RÉPARTITION DES REPRISES D'EMPLOI PAR GRAND SECTEUR**



\* = activité et taille des entreprises non encore répertoriées dans le fichier URSSAF

**Graphique 3 RÉPARTITION DES REPRISES D'EMPLOI PAR TAILLE D'ENTREPRISE**



Les entreprises de moins de 10 salariés concentrent la part la plus importante des Déclarations Préalables A l'Embauche avec plus d'un tiers du total des recrutements [cf. graphique 3]. Six recrutements sur dix sont faits par les entreprises de moins de 50 salariés.

**Tableau 2 REPRISES D'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN CATEGORIES A OU B SUR LES 10 PREMIERS SECTEURS D'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE AYANT DÉPOSÉ LA DÉCLARATION PRÉALABLE À L'EMBAUCHE AU 3EME TRIMESTRE 2018**

Les 10 premiers secteurs d'activité par activité principale (répartition Naf A21)	Nombre reprises	Part
Santé humaine et action sociale	6 988	13%
Activités de services administratifs et de soutien	6 910	13%
Commerce - réparation d'automobiles et de motocycles	6 737	13%
Hébergement et restauration	5 109	10%
Industrie manufacturière	3 983	8%
Administration publique	3 809	7%
Transports et entreposage	3 238	6%
Construction	3 153	6%
Enseignement	2 590	5%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2 297	4%
...	...	...
<b>Tous secteurs d'activité confondus</b>	<b>52 040</b>	<b>100%</b>

# Sources et méthodes

## LES CATÉGORIES STATISTIQUES DE DEMANDEURS D'EMPLOI

On distingue les 5 catégories suivantes de demandeurs d'emploi :

- Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi au cours du mois.
- Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois).
- Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois).
- Catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP) ou en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi.
- Catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

## DESCRIPTION DE LA DPAE (DÉCLARATION PRÉALABLE À L'EMBAUCHE)

La DPAE est une déclaration obligatoire, qui doit être transmise à l'Acoss ou à la CCMSA par l'employeur dans les huit jours qui précèdent l'embauche. Les DPAE concernent l'ensemble des embauches, à l'exception des particuliers employeurs ou des employeurs publics lorsqu'ils recrutent sur un contrat de droit public. On estime globalement que l'embauche est effective pour plus de 95% des DPAE déclarées. La DPAE comprend des informations sur l'établissement recruteur (identification, secteur d'activité, le salarié (identification, sexe, âge) et le contrat de travail (nature, durée et date d'embauche).

Les établissements de travail temporaire transmettent en début de mission une DPAE spécifique. Celle-ci ne comprend pas la durée de la mission d'intérim.

Limites : dans cet indicateur, certains retours à l'emploi ne sont pas repérés par les DPAE :

- absence de DPAE pour les salariés de particuliers employeurs, d'employeurs publics lorsqu'ils recrutent sur un contrat de droit public, et d'employeurs à l'étranger ;
- DPAE de mission d'intérim, pour lesquelles la durée de mission n'est pas renseignée.

L'indicateur se limite aux emplois pour lesquels la durabilité est connue à partir des seules données administratives. Cet indicateur est fortement affecté à la fois par la conjoncture et par le positionnement frontalier à la Belgique et du fort recours à l'intérim de ses entreprises, les taux d'accès à l'emploi affichés dans cette publication ne sont donc pas exhaustifs et ne représentent qu'une vision a minima de la situation.

## LA MESURE DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI

Les informations présentées dans le système d'information de Pôle emploi ne suffisent pas, à elles seules, à repérer correctement l'ensemble des retours à l'emploi des demandeurs d'emploi. En effet, certains demandeurs d'emploi retrouvant un emploi cessent d'actualiser leur inscription et sortent ainsi des listes, sans pour autant déclarer à Pôle emploi la reprise d'emploi. L'enquête trimestrielle réalisée par Pôle emploi et la DARES sur les sortants des listes montre ainsi qu'environ la moitié des sortants pour défaut d'actualisation, et un tiers des sortants pour radiation administrative (le plus souvent après une non réponse à la convocation), sont en fait des sorties pour reprise d'emploi.

Les DPAE n'étant pas exhaustives, le nombre de reprises d'emploi est construit en complétant l'information contenue dans les DPAE par d'autres informations disponibles dans les fichiers de Pôle emploi. Seuls les retours à l'emploi pour une durée supérieure ou égale à un mois sont pris en compte. Le nombre de reprises d'emploi pour le mois M est ainsi mesuré comme le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B au cours du mois M-1 qui :

- ont une DPAE de plus d'un mois (CDI ou CDD de plus d'un mois) au cours du mois M, ou M+1 (sans être inscrit en catégories A ou B en M) ;
- ou sont repérés comme reprenant un emploi de plus d'un mois au cours du mois M parce qu'ils :
  - sont sortis des listes pour reprise d'emploi déclarée au cours du mois M ;
  - ont basculé en catégorie C (pour les bascules associées à une DPAE d'emploi intérimaire) au cours du mois M sans revenir en catégories A ou B au cours du mois M+1, dès lors qu'ils n'exerçaient pas plus de 70 heures d'activité réduite au cours du mois M-1 (Ce seuil de 70h vise à délimiter la prise en compte de passages de catégorie B en catégorie C due à une légère augmentation de la durée travaillées d'un mois à l'autre dans un même emploi).
  - ont basculé en catégorie E au cours du mois M ;
  - ont basculé en catégorie C au cours du mois M sans revenir en catégories A ou B au cours du mois M+1, dès lors qu'ils n'exerçaient pas plus de 70 heures d'activité réduite au cours du mois M-1
  - sont entrés en AFPR ou en POE individuelle, ces actions étant conditionnelles à un engagement de recrutement.

L'ensemble de ces règles est appliqué de façon à éviter tout double compte (reprise d'emploi durable mesurée deux mois successifs pour une même reprise d'emploi). De plus, lorsque la reprise d'emploi est repérée par une sortie des listes pour reprise d'emploi déclarée, ou une bascule en catégorie C ou E, elle n'est pas prise en compte lorsqu'elle est associée à une DPAE de moins d'un mois.

Cet indicateur permet ainsi d'approcher précisément le nombre de reprises d'emploi à partir de données administratives, disponibles rapidement et sur un champ exhaustif.

Directrice de la publication  
**Nadine CRINIER, Directrice Régionale Pôle emploi Hauts-de-France**

Directrice de la rédaction  
**Corina PARIS**

Réalisation  
**Service Statistiques, Etudes et Evaluations**

**Pôle emploi Hauts-de-France**  
 28/30 rue Elisée Reclus  
 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

[Pole-emploi.org](http://Pole-emploi.org)  
[Observatoire-poleemploi-hdf.fr](http://Observatoire-poleemploi-hdf.fr)

